

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN

DEL. N° 132 /2002

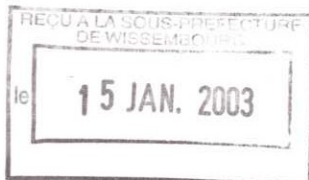
OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SCOLAIRE

- VU le courrier de l'Inspecteur de l'Education Nationale en date du 18.06.2002,
- VU le courrier de l'association «Le Chaînon Manquant» en date du 23.09.2002,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***de prendre en charge, pour l'année scolaire 2002/2003, les frais liés à la mise à disposition d'un ou d'une auxiliaire d'intégration recrutée par l'Association «Le Chaînon Manquant» afin d'assurer l'accompagnement scolaire de l'enfant MEYER Magalie ;***
- ***d'approuver la convention d'accompagnement à la vie scolaire et sociale établie entre l'Association «Le Chaînon Manquant» et la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer ;***
- ***d'autoriser le Président à signer ladite convention.***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 04 décembre 2002
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL